



Taxes et écologie:  
souriez et payez

## Description

Cicéron interrogeait Catilina : « Jusqu'à quand abuseras-tu de notre patience ? » La question reste toujours d'actualité. Je reprends un article traitant du malus écologique (\*), j'y lis que la hausse de la cuvée 2022 a été portée à plus 150 % de celle tarifée en 2021 !

Vous pensiez que le prix de la tonne évoluait de manière linéaire ? Non, il est pratiquement exponentiel. Ainsi pour une voiture émettant 127 g/km, soit environ 32t de CO2 pour une durée de vie de 250.000 km, c'est gratuit. Pour 140 g soit 35t, chaque tonne est facturée 9€ et pour 160g soit 40t, la tonne vaut 55 € et 363€ pour 200g.

Pourtant une tonne de CO2 est une tonne de CO2, l'impact est le même, mais plus vous avancez, plus vous entrez dans l'hyperinflation de la taxation. Que vous roulez 10 ou 25.000 km, que vous ayez le pied plus lourd ou pas, on s'en fout, vous payez. Pollueur = payeur, faux, encore faux !

## Le moment de sanctionner

Par ailleurs, vous avez déjà une taxe carbone à la pompe, la fameuse TICPE (\*\*) soumise en plus à la TVA (je précise, 20 %). En 2018, la TICPE a rapporté 24 milliards d'euros pour 75 millions de tonnes de CO2 émises, soit un coût de 320€ la tonne, un montant supérieur au cours de la tonne sur les marchés d'échange de carbone.

Ce montant de 24 milliards d'euros est peu ou prou ce que l'Etat verse à la SNCF et aux régions locales de transport. Intellectuellement, vous êtes donc totalement dédouanés, mes amis, inutile de culpabiliser. Pensez à la devise de notre République, souriez et payez... encore. Ou exigez un débat, et sanctionnez. C'est le moment.

## L'Auguste

(\*) « Le malus écologique sur les automobiles » de Vincent Bénard, ingénieur en génie civil et aménagement du territoire, analyste économique.

(\*\*) TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

**Categorie**

1. Écologie

**date créée**

17 janvier 2022